



Ville de Saint-Sauveur
Comité de Santé Sécurité au travail des
2125 & 2127 chemin Jean-Adam
Compte rendu

Date : 1^{er} octobre 2025 de 13h30 à 17h00
Endroit : Salle de conférence du 2125 ch. Jean-Adam

1) Adoption de l'ordre du jour

2) Dépôt et adoption du compte rendu du CSS du 20 août 2025 (fait par courriel le 17 sept)

3) Suivi des dossiers sst non terminés (2023 & 2024) :

- Capacité de charge de la mezzanine du 2127 ch. Jean-Adam et conformité des garde-corps : le rapport de l'ingénieur en structure nous indique que la capacité de charge de la mezzanine est limitée et que ses planchers sont endommagés et doivent être remplacés. **Le Service des travaux publics a pris la décision de faire démolir la mezzanine afin de la remplacer par l'installation de palettières fixés au mur. Le dossier devrait être complété en 2025 et nous sommes en réflexion à savoir quel type de chariot élévateur nous nous procurerons (et conséquemment à savoir si une formation sera requise puisque celle qui avait été donnée aux employés devant opérer celui situé à l'entrepôt de Val-David concerne exclusivement les chariots élévateurs au propane).**
- Ajouter dans *Paratox* (simdut.vss.ca) les fiches de données de sécurité (fds) manquantes et retirer celles que nous n'avons plus en inventaire. Aussi, apposer une étiquette avec code QR sur chaque produit SIMDUT afin de permettre un accès rapide à la bonne fds, de n'importe où (via un téléphone ou une tablette par exemple), facilitant ainsi l'accès aux informations relatives aux premiers soins et aux EPI principalement. **Le directeur du Service des travaux publics en discutera avec son équipe et nous reviendra lors de la prochaine réunion du CSS avec les noms des nouveaux responsables de chaque département.**
- Le prédécesseur du directeur du Service des travaux publics avait indiqué aux autres membres du CSS, lors de la réunion du CSS du 20 mars dernier, qu'un appel de soumissions de gré à gré serait fait au printemps 2025 afin qu'un second fournisseur donne aux travailleurs de l'écocentre la formation ou procède à l'évaluation de leur conduite de la rétrocaveuse (selon le cas). **Le nouveau directeur du Service des travaux publics informe les autres membres du CSS, lors de la réunion du 21 mai, qu'il compte déterminer si cette deuxième analyse est vraiment nécessaire (pour ce faire, il prendra entre autres connaissance du rapport du premier fournisseur). Lors de la réunion du CSS du 1^{er} octobre, il nous indique que le directeur adjoint du Service des travaux publics est présentement à la recherche d'un nouveau fournisseur afin de procéder à nouveau à la formation/évaluation des travailleurs de l'écocentre.**
- Le Service de sécurité publique et incendie **mandatera un ingénieur spécialisé afin de réaliser une analyse de solution technologique visant à améliorer la couverture radio sur le territoire (cela bénéficiera également au Service des travaux publics).** De plus, le directeur du Service des travaux publics se procurera **des radios de communication de courte portée** prochainement afin qu'un test soit effectué en collaboration avec les équipes de signaleurs routiers. Finalement, le **directeur du Service des travaux publics rédigera une procédure (bonnes pratiques lors de l'utilisation des radios de communication) en s'inspirant de celle du Service de sécurité publique et incendie et s'assurera qu'elle soit présentée aux travailleurs par les superviseurs lors de la rencontre annuelle hivernale 2025-2026.**
- **Le Service des ressources humaines est en attente des registres de vaccination des services suivants:** travaux publics, loisirs et sécurité publique et incendie. Une fois ces informations reçues, une analyse de coûts sera effectuée afin que des décisions soient prises par la Ville pour les catégories d'emploi visées (endroit(s) et moment(s) pour l'offre de vaccination entre autres). **Celui du Service des travaux publics devrait être acheminé au Service des ressources humaines au courant du mois d'octobre 2025.**
- Rapport d'intervention de la CNESST d'août 2024 (cadenassage) : **le dossier du cadenassage est entre les mains du Service des travaux publics (priorité 2026-2027).**

- Nous avons obtenu la fiche de données de sécurité (fds) de la colasse et une capsule SST a été faite en date du 16 mai 2025, par le superviseur de la voirie, à ses employés (entre autres pour les informer des EPI et des premiers soins). **En ce qui concerne la fds du bitume (asphalte), elle a été reçue dernièrement et une capsule SST sera présentée aux travailleurs par les superviseurs concernés. Les membres du CSS (voirie) disent ne pas avoir reçu l'information et suggèrent de bonifier la façon de transmettre les informations par les superviseurs (donner davantage d'explications et créer plus d'interaction avec les travailleurs).**
- Rédaction du Plan de sécurité incendie et mesures d'urgence (PSIMU) par bâtiment : une rencontre a eu lieu le 5 juin 2025 en présence du directeur du Service des travaux publics, du superviseur aux bâtiments, de la conseillère en ressources humaines, du directeur du Service de sécurité publique et incendie ainsi que de la technicienne en prévention incendie. L'objectif de cette rencontre visait à clarifier les rôles et responsabilités de chacun afin que la rédaction des documents puisse débiter. **Ceux de la caserne, du 2125 et du 2127 ch. Jean-Adam sont terminés et celui du 2 place de la mairie sera rédigé prochainement. Le directeur du Service des travaux publics prévoit que les exercices d'évacuation incendie de ces bâtiments seront faits en 2026 en collaboration avec le Service de sécurité publique et incendie.**
- Terminer des rencontres « accueils RH » du personnel ayant été engagé avant juillet 2022 (consistant à présenter ou rappeler aux travailleurs, selon le cas, les politiques, procédures ainsi que le volet prévention en SST). Il reste dix-sept employés faisant partie du présent CSS à rencontrer. **La conseillère en ressources humaines compte avoir terminé ce mandat d'ici la fin 2025.**
- Marquage au sol (lignes jaunes délimitant les aires d'entreposage & de circulation) : **le superviseur en bâtiment attribuera ce mandat à un sous-traitant en 2026 (pour le 2 place de la mairie ainsi que pour les 2125 et 2127 ch. Jean-Adam).**
- « Patins de béquille » servant à l'entreposage des bennes des véhicules lourds de façon stable et adaptée à leur poids maximal (et se départir des blocs de bois dont nous nous servions auparavant) : **le directeur du Service des travaux publics s'assurera que les superviseurs à l'entretien des infrastructures fassent faire les remplacements requis par leurs travailleurs en novembre 2025.**
- **Présence d'amiante dans la terre battue des terrains de tennis dépassant la norme québécoise (laquelle prévoit qu'elle doit contenir moins de 0.1%)** : suite aux tests d'échantillonnage que nous avons effectués, les terrains de tennis en terre battue ont été fermés à l'initiative de la Ville. Nous sommes en attente d'un retour des autorités compétentes pour la suite des choses.
- **Le directeur du Service des travaux publics s'assurera que le superviseur parcs, espaces verts et événements demande à ses employés de l'écocentre de sensibiliser davantage les usagers quant à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires** (ex : utiliser son véhicule pour se déplacer plutôt que de circuler à pied, éviter de circuler sur le site à moins de porter des chaussures appropriées, ne pas laisser son enfant sans surveillance sur le site, etc.). La conseillère en ressources humaines s'est informée auprès des autres municipalités à savoir s'ils ont déjà vécu ce genre de situation et quelles ont été les mesures correctives mises en place (les réponses obtenues sont qu'effectivement, ce genre de situation arrive fréquemment et des affiches indiquant les règlements en vigueur ont été installées à l'entrée de nombreux écocentres). D'autre part, le directeur du Service des travaux publics prendra connaissance du *Guide de l'employé* de l'écocentre à ce sujet afin de savoir si ce document prévoit l'interdiction d'accès à toute personne autour du conteneur lorsqu'il y a une opération de compactage à l'aide de la rétrocaveuse (dans tous les cas, ses instructions iront en ce sens). Un suivi de l'avancement de ces démarches sera effectué lors de la prochaine réunion du CSS.
- Grilles d'inspection de la signalisation routière (Tome V) par les superviseurs concernés : **le CSS a reçu du superviseur des parcs, espaces verts & événements et de ceux à l'entretien des infrastructures des grilles d'inspection complétées concernant des travaux faits 2025 sur la voie publique. En ce qui concerne les inspections à effectuer par le superviseur à l'hygiène du milieu, la conseillère en ressources humaines a rappelé au directeur du Service du génie qu'aucune grille n'a encore été reçue pour l'année 2025 jusqu'à présent.**
- Obligation d'installer des caches panneaux lorsque les messages adressés aux usagers de la route ne sont pas utiles/requis: **le directeur du Service des travaux publics confirme que la commande a bien été reçue. Il s'assurera que les superviseurs informent leurs équipes de nos obligations à ce sujet et de la disponibilité de ces nouveaux équipements.**

4) Dossiers 2025 en cours (incluant les ajouts de ce jour) :

- Marquage au sol du stationnement de l'hôtel de ville à l'été 2025 afin d'inciter les usagers à respecter la limite de vitesse (10 km/h) : **le directeur du Service des travaux publics analysera la possibilité que la Ville transmette une note de service à tous les travailleurs afin de leur rappeler l'importance de respecter les limites de vitesse applicables, et ce, en tout temps. Un retour sera fait au prochain CSS.**
- Présentation des statistiques à jour concernant les accidents du travail survenus en 2025, jusqu'à présent (19 accidents impliquant des employés faisant partie du présent CSS – aucun « avec perte de temps »).
- La conseillère aux ressources humaines contactera notre fournisseur, **Veolia, afin de déterminer s'il pourra donner une formation à nos travailleurs** concernés au sujet de l'utilisation des poubelles rouges servant à se départir de produits toxiques (ex : guenilles trempées d'huile à moteur, de diesel, etc.). D'autre part, le directeur du Service des travaux publics confirme que le superviseur à la mécanique a **commandé davantage de poubelles rouges afin de répondre adéquatement à nos besoins au sein de nos différents bâtiments et que les superviseurs assureront une vigie occasionnellement afin de s'assurer que les travailleurs (suite à leur formation à venir) respecteront bien la procédure.**
- La conseillère aux ressources humaines a fait des vérifications auprès de notre fournisseur (Tenaquip) à savoir quelle est la température minimale et maximale à laquelle les douches oculaires portatives peuvent être laissées, ex : dans les véhicules ou près des résidus domestiques dangereux à l'écocentre, en été et en hiver. **Le directeur du Service des travaux publics s'assurera que les superviseurs à l'entretien des infrastructures et de l'écocentre informent leurs travailleurs de la procédure à suivre consistant à apporter une bouteille avec eux lors des travaux plutôt que de laisser les bouteilles au froid ou à la chaleur durant une longue période de temps.**
- La conseillère aux ressources humaines présentera aux autres membres du CSS, lors de la prochaine réunion, **une analyse comparative des EPI obligatoires et facultatifs applicables à l'entretien des infrastructures (voirie) au sein d'autres municipalités comparables. Cela sera utile afin que le CSS révise sa liste des EPI pour ce département.**
- Programme de protection respiratoire : le dossier du cadenassage est entre les mains du Service des travaux publics (priorité 2026).

5) Inspections des lieux de travail : voir le calendrier des inspections disponible au : sst.vss.ca

6) Analyse des accidents du travail et déclarations de situations dangereuses (quasi-accidents) survenus depuis la dernière réunion du CSS (20 août)

Retour sur l'accident du travail qu'a subi un employé de la voirie (étirement au bas du dos alors qu'il soulevait (avec une collègue) une affiche 4 x 8 pieds au coin de la rue de la Gare et de la 364, afin de la remettre en place).

Mesure corrective retenue : le CSS suggère que le superviseur présente une capsule SST à ce travailleur à l'aide de la fiche « ergonomie - manutention de charges » se trouvant dans leur programme de prévention (le tout à titre de rappel des notions puisqu'il a suivi la formation Manutention manuelle | APSAM le 13 mai 2025). Le directeur du Service des travaux publics fera d'autres vérifications auprès de son équipe et fera un retour aux membres du CSS.

- 1) Un travailleur de la voirie a ressenti une douleur vive dans le milieu du dos en soulevant la rampe du fardier (lors du désarrimage d'une pelle mécanique), conformément à la procédure habituelle.

Mesures correctives retenues : un superviseur à l'entretien des infrastructures et un mécanicien ont eu l'idée d'ajouter des ressorts au pivot des rampes afin de diminuer l'effort de levage. En plus d'informer ses employés de cette nouvelle méthode de travail, les superviseurs indiqueront aux travailleurs qu'ils doivent toujours effectuer cette tâche à deux. Finalement, les membres du CSS suggèrent que les superviseurs fassent une capsule SST à l'aide de la fiche « ergonomie - manutention de charges » se trouvant dans le programme de prévention de la voirie (en ce qui concerne le travailleur accidenté, ce sera un rappel des notions puisqu'il a appris lors de la formation [Manutention manuelle | APSAM du 13 mai 2025](#)).

- 2) Lors de travaux de désherbage à la main sur le terre-plein de la 364, une travailleuse de l'équipe de l'horticulture a fait une chute vers l'arrière lorsque la plante qu'elle tentait de retirer du sol s'est brusquement détachée.

Mesures correctives retenues : les membres du CSS suggèrent que les travaux de désherbage soient faits plus fréquemment afin d'éviter que les végétaux ne prennent trop d'ampleur (ce qui implique un enracinement plus important) pour éviter ce genre d'accident. De plus, le directeur du Service des travaux publics discutera avec le superviseur afin d'envisager l'achat d'un outil adapté pour effectuer ce genre de tâche (évitant ainsi de devoir tirer de toutes ses forces pour retirer certains végétaux).

7) Analyse des déclarations de situation dangereuse (quasi-accidents) survenues depuis la dernière réunion du CSS (laquelle a eu lieu le 20 août) : aucune. Le CSS tient à rappeler qu'il est très important de rapporter ces situations au CSS afin que nous sachions ce qui se situe dans notre « angle-mort » et que nous puissions intervenir de façon proactive, afin d'éviter qu'un réel accident finisse par survenir.

8) Analyse des déclarations de situation inappropriée impliquant un citoyen ou usager survenues depuis la dernière réunion du CSS (laquelle a eu lieu le 20 août) : aucune. Le CSS tient à rappeler qu'il est très important de rapporter ces situations au CSS afin que la Ville puisse intervenir en cas de besoin et/ou pour identifier de possibles besoins de formation.

9) Formations & informations sst depuis le dernier CSS (20 août) :

- 1) [Manutention | APSAM](#) (16 septembre) : 6 travailleurs formés;
- 2) Formation Utilisation sécuritaire élingues et pont roulants (ASFETM – 1^{er} octobre) : 11 travailleurs formés.

10) Capsules SST depuis le dernier CSS (20 août) – diminution du nombre de capsules

- Bâtiments : amiante
- Écocentre : aucune
- Hygiène du milieu : aucune
- Mécanique : amiante et fumées de soudage
- Parcs, espaces verts et événements : coups de chaleur
- Voirie : manutention de charges (présentation de l'affiche sur la capacité moyenne recommandée) et nouvelle méthode de travail pour soulever la rampe du fardier lors du désarrimage d'une pelle mécanique.

11) Varia :

- Rappel concernant la lecture graduelle de notre programme de prévention respectif et visionnement des capsules d'information disponibles sur le site de l'Académie (APCHQ).
- Rencontres individuelles en cours entre la conseillère aux ressources humaines et chacun des directeurs afin d'élaborer notre « plan d'action SST 2026 » ;

12) Date de la prochaine réunion du CSS : à déterminer

13) Levée de la réunion

2125 & 2127 CH. JEAN-ADAM :

Julien Charest-Landry, directeur des travaux publics

Benoît Major, superviseur bâtiments

Julie Lapointe, conseillère en ressources humaines

Jonathan Pleau, journalier opérateur (représentante des travailleurs et RSS) = absent

Mathieu Lavoie, journalier opérateur (remplaçant de Jonathan Pleu)

Karine Prévost, journalière opératrice (représentante des travailleurs)

Gautier Taupenas, journalier parcs et espaces verts